

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 26
Date de la convocation : mardi 26 janvier 2016

N° 16.02.01.05

L'an deux mille seize et le premier du mois de février, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, MM GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mme MOULAQUI, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes PRIE, MERLET, M. TUAL, Mmes MACHERY, PLAYS, MM MUNOZ, SELKE, GOEPFERT.

PROCURATIONS : M. ALLOUCHE en faveur de Mme PLAYS
Mme GAUZY CHABLE en faveur de M. SELKE

ABSENTS : Mme JULLIEN
M. LOPEZ
M. BOUISSEREN

MODIFICATION DES TARIFS DE L'ATELIER THEATRE MUNICIPAL
POUR LA PÉRIODE DE JANVIER A JUIN 2016

Rapporteur : Monsieur Laurent ROESCH

Monsieur Laurent ROESCH, conseiller municipal délégué à l'Évènementiel, à la Culture et au Patrimoine expose aux membres de l'assemblée la situation de l'atelier municipal de théâtre, qui n'a pas pu débiter son activité à la rentrée de septembre dernier, suite à des problèmes de disponibilité du personnel affecté à cette mission.

Afin de garantir la reprise de cette activité en janvier après trois mois d'arrêt, la municipalité a fait le choix de confier à la « Compagnie Maritime », la gestion pédagogique des ateliers sur la période Janvier-Juin 2016. Ce choix résultant d'un appel à projet lancé auprès de plusieurs compagnies professionnelles de théâtre de la région.

Cette année, les cours s'étaleront donc exceptionnellement sur 20 semaines, au lieu des 30 semaines lorsque l'activité débute dès septembre. Il s'agit donc dans ces conditions d'adapter en conséquence les tarifs.

Les tarifs proposés ont donc été re-calculés au prorata du nombre de séances, sur la base des tarifs annuels 2015/2016 votés en séance du conseil municipal en date du 22 Septembre 2015.

Il s'agit ici uniquement de modifier les tarifs, sans toucher les grands axes de politique tarifaire déjà débattus et délibérés lors de la session du conseil municipal du 22 Septembre 2015.

Il est à noter qu'afin de garantir une prestation hebdomadaire de qualité, la durée des cours est augmentée de 30 minutes supplémentaires pour un tarif équivalent, à l'exception du groupe des CM2 et eu égard à des raisons d'ordre pédagogiques liées à l'âge des participants.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire de l'Atelier Municipal de Théâtre pour la période de Janvier 2016 à Juin 2016 ci-jointe,

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

**Atelier Municipal de Théâtre
Tarifs d'inscription pour la période Janvier – Juin 2016**

	Ateliers collectifs - Juvignacois et extérieurs - Tarif par inscrit									
	Enfants CM2		Enfants 6ème - 5ème		Enfants 4ème - 3ème		Lycéens Etudiants Adultes		Séniors	
	Juvignacois	Extérieurs	Juvignacois	Extérieurs	Juvignacois	Extérieurs	Juvignacois	Extérieurs	Juvignacois	Extérieurs
Temps hebdomadaire	1 H		1H30		1H30		1H30		1H30	
1er élève d'une famille	96 €	144 €	96 €	144 €	102 €	153 €	120 €	180 €	66 €	99 €
A partir du 2ème élève d'un même foyer	60 €	90 €	60 €	90 €	66 €	99 €	78 €	117 €	48 €	72 €

N.B : Si plusieurs enfants et / ou adultes appartenant à des catégories différentes sont issus d'un même foyer, la combinaison tarifaire la plus avantageuse pour le foyer s'appliquera.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré adopte la proposition de Monsieur ROESCH, à la majorité (un contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits



Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le ...

09/07/2016